



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/07-41

Objet : Marché de travaux d'extension et de rénovation du centre multi accueil « Petit prince » : Attribution des lots 5, 6, 7 et 8

L'an deux mille vingt-trois,

Le quatre juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Florent BORON, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Christelle BARDEILLE, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Véronique LOZEVIS (arrivée délibération 1), Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Philippe DESBOIS, Jean-Philippe ANTOINE, Sophie LAFEUILLADE (arrivée délibération 1), Nathalie ZENOU, Eric FROMMWEILER.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gérard PARFAIT
Isabelle TRAPPIER à Monsieur le Maire
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Jérôme FENAILLON à Nathalie ZENOU
Stéphanie NOGUES à Sophie LAFEUILLADE

Absents :

Thomas BATIGNE
Clotilde FRETÉ

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20230706-2023-07-41-DE
Date de réception préfecture : 06/07/2023



N°2023/07-41 : Marché de travaux d'extension et de rénovation du centre multi accueil « Petit prince » : Attribution des lots 5, 6, 7 et 8

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions des articles L.2123 et R.2123 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT le projet d'extension et de rénovation du centre multi accueil « Petit Prince »,

CONSIDERANT, la publicité transmise sur le site officiel dématérialisé www.achatpublic.com le 16 mars 2023 (avis 3952101), et publié au BOAMP sous le numéro 23-35784 ainsi qu'au JOUE sous le numéro 2023/S 057-169955,

CONSIDERANT les 5 offres reçues dans les délais pour le lot 5 : plâtrerie – faux plafond,

CONSIDERANT les 7 offres reçues dans les délais pour le lot 6 : peinture – revêtement de sol,

CONSIDERANT les 4 offres reçues dans les délais pour le lot 7 : menuiserie intérieure,

CONSIDERANT les 5 offres reçues dans les délais pour le lot 8 : électricité courant fort courant faible,

CONSIDERANT qu'à la suite des négociations et de l'étude des offres, la société ISOGYPS située 3 rue du Bas Perreux, 95200 SARCELLES, présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de la consultation pour le lot 5 : plâtrerie – faux plafond,

CONSIDERANT qu'à la suite des négociations la société LAUMAX, située 41 avenue de la République, 94120 FONTENAY SOUS BOIS présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis au règlement de la consultation, pour le lot 6 : peinture – revêtement de sol,

CONSIDERANT qu'à la suite des négociations la société EGV BAT, située 50 rue Voltaire, 92150 SURESNES, présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis au règlement de la consultation, pour le lot 7 : menuiserie intérieure,

CONSIDERANT qu'à la suite des négociations la société ALTERNANCE, située ZAC Innovaparc, Immeuble le Pythagore, 60 rue de l'Industrie, 78200 BUCHELAY présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis au règlement de la consultation, pour le lot 8 : électricité courant fort courant faible,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, À l'unanimité



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

**N°2023/07-41 : Marché de travaux d'extension et de rénovation du centre multi accueil
« Petit prince » : Attribution des lots 5, 6, 7 et 8**

APPROUVE l'attribution du marché de travaux à la société ISOGYPS située 3 rue du Bas Perreux, 95200 SARCELLES, pour le montant négocié des travaux du lot 5 : plâtrerie faux plafond qui s'élève à 85 101,68€ HT, soit 102 122,02€ TTC.

APPROUVE l'attribution du marché de travaux à la société LAUMAX, située 41 avenue de la République, 94120 FONTENAY SOUS BOIS, pour le montant négocié des travaux du lot 6 : peinture, revêtement de sol qui s'élève à 71 599,66€ HT, soit 85 919,59€ TTC, inclus variante revêtement acoustique.

APPROUVE l'attribution du marché de travaux à la société EGV BAT, située 50 rue Voltaire, 92150 SURESNES, pour le montant négocié des travaux du lot 7 : menuiserie intérieure qui s'élève à 82 289,55€ HT, soit 98 747,46 TTC, inclus la variante relative aux blocs portes non cintrées.

APPROUVE l'attribution du marché de travaux à la société ALTERNANCE, située ZAC Innovaparc, Immeuble le Pythagore, 60 rue de l'Industrie, 78200 BUCHELAY, pour le montant négocié des travaux du lot 8 : électricité courant fort courant faible qui s'élève à 104 562,41 € HT, soit 125 474,89 TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Ville.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 05 juillet 2023

Le secrétaire de séance

Gérard PARFAIT



Le Maire,

1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 06/07/2023

Document rendu exécutoire le 06/07/2023

Certifié par le Maire Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Pascal PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20230706-2023-07-41-DE
Date de réception préfecture : 06/07/2023